

1 *Les avocats face aux médias :* entre stratégie et influence



Didier Seban

Avocat spécialiste des cold cases
et fondateur du Cabinet Seban

Propos recueillis
par Sandrine Jacquemin

Avocat passionné et engagé, Didier Seban porte depuis toujours la voix des victimes oubliées. Fondateur d'un cabinet tourné vers le service public, il a contribué à la création du pôle «Cold Case» pour redonner espoir aux familles confrontées à l'attente et au silence. Pour lui, la justice n'a de sens que si elle écoute, explique et répare – et la médiatisation, parfois indispensable, doit toujours servir cette mission : remettre les victimes au centre et défendre l'intérêt général. Derrière le combattant infatigable, découvrez aussi sa grande humanité et sa profonde délicatesse.

Sandrine Jacquemin : Comment et pourquoi êtes-vous arrivé au droit ?

Didier Seban : J'ai commencé par l'économie et le droit. Quand j'étais jeune, j'avais envie de changer le monde, je conserve cette envie. Il me semblait que l'économie et le droit étaient les deux moteurs pour faire évoluer la société. Je rêvais au départ de travailler dans les services de l'État, de faire l'ENA. Puis je me suis convaincu que le métier d'avocat était un beau métier, une manière de faire bouger les choses.

Des figures vous ont-elles inspirées ?

Oui. J'ai commencé chez Jean-Louis Pelletier, un grand pénaliste. C'est un métier comme celui

d'acteur : on laisse peu de traces. C'était un grand avocat d'assises, convaincu que la parole et le verbe étaient au cœur de tout. Ça m'a marqué. J'ai été partie civile dans le procès Touvier, ce qui m'a donné le goût des liens entre histoire et droit. Et puis j'ai toujours eu le désir de servir le public. C'est le service public qui crée du lien social, qui permet de vivre ensemble.

C'est ce qui m'a conduit à créer un cabinet d'abord dédié à la défense du monde public : hôpitaux, collectivités locales, départements, régions, associations... tout ce qui est non lucratif. J'ai voulu servir le public, mais d'une autre manière.

Je me souviens qu'à l'époque, vous m'aviez dit que vous vouliez faire du droit pénal, même si c'était difficile émotionnellement.

Oui, j'ai commencé par le pénal. J'ai défendu toutes sortes de personnes, truands ou auteurs de délits divers. Mais je me suis dit : je n'ai pas envie de faire ça toute ma vie. Ces clients méritent d'être défendus – en démocratie, chacun doit l'être – mais cette clientèle ne vous élève pas toujours, elle renvoie une image dégradée de la société.

Petit à petit, j'ai été rattrapé par le monde public : une commune où j'habitais m'a confié son contentieux. Je me suis rendu compte que ce monde n'était pas bien défendu, faute de cabinets capables de répondre à la globalité de leurs besoins : droit pénal, droit social, propriété intellectuelle, etc. D'où l'idée d'un cabinet généraliste dédié à ces clients. Et ça a marché, le cabinet a beaucoup grandi.

Mais j'ai aussi été rattrapé par le pénal, avec des combats longs : près de quinze ans pour faire condamner Émile Louis, pour faire sortir les handicapés de l'Yonne de centres où ils étaient maltraités, puis porter l'affaire Émile Louis aux assises. Ces combats m'ont montré combien la justice pouvait maltraiter non seulement les accusés



Quand la justice bloque, la médiatisation permet de relancer les choses, d'interpeller. Certains journalistes nous apportent même des témoignages que nous n'avions pas. (...) Notre rôle d'avocat, c'est aussi de conseiller les familles sur les médias à privilégier.



mais aussi les victimes, combien certains dossiers criminels étaient abandonnés faute de temps. J'ai donc repris le pénal, mais du côté des victimes. Quand j'ai commencé, un avocat, Maître Garaud se disait « avocat de la légitime défense ». Moi, je voulais prendre le contre-pied : que les victimes soient des citoyens qui réclament une justice normale, qu'elles soient entendues. J'ai favorisé la création d'associations locales pour que les victimes prennent elles-mêmes la parole.

Vous êtes attaché à des affaires pénales très médiatisées. Comment accompagnez-vous les familles face aux médias ?

D'abord, elles sont libres. Si les médias veulent les interviewer, c'est à elles de choisir. Certaines refusent toujours, d'autres acceptent, parfois parce qu'elles ont l'impression de faire avancer le dossier. Difficile de médiatiser une affaire sans victime ou proche prêt à s'exprimer, car les médias veulent que la douleur et le combat soient incarnés.

Le premier travail, c'est de la pédagogie : expliquer comment fonctionne la justice, ce qu'on peut attendre d'elle, ce qu'est un procureur, un juge.

Sans cette compréhension, les familles sombrent dans le silence et l'incompréhension.

Quelle importance accordez-vous à la collaboration avec les journalistes ?

Une grande importance. On construit parfois une relation de confiance, au point de leur réserver des informations. Quand la justice bloque, la médiatisation permet de relancer les choses, d'interpeller. Certains journalistes nous apportent même des témoignages que nous n'avions pas. Mais il y a aussi des dérives : la surmédiatisation, comme dans l'affaire Grégory, peut mener à des drames. Certains journalistes manquent de déontologie, allant jusqu'à acheter les photos des familles pour ne jamais les rendre. Heureusement, d'autres font preuve de respect et de délicatesse. Notre rôle d'avocat, c'est aussi de conseiller les familles sur les médias à privilégier.

Comment est née la création d'un pôle spécialisé Cold Case ?

Par une conjonction de volontés. Avec le Procureur général Dallest et Madame Kheris doyenne des juges d'instruction à Paris très impliqués sur ces crimes, nous avons convaincu le ministère de la Justice.

Éric Dupond-Moretti, alors ministre, avait lui-même représenté une victime de Chanal, un tueur en série, et avait constaté les lacunes du traitement judiciaire.

Et puis il y a eu l'échec terrible de l'affaire Estelle Mouzin. Dès le début, les Belges avaient pointé Fourniret comme suspect, mais la justice française n'a pas suivi. Il a fallu vingt ans, des recours jusqu'à

À écouter



L'affaire Estelle Mouzin débute le 9 janvier 2003, avec la disparition de la fillette. En 2017, Michel Pomarède mène, pour France Culture, une enquête radiophonique à la rencontre des protagonistes de cette affaire. En 2023, il reprend cette enquête suite au procès de Monique Olivier.

la CEDH, pour obtenir une reprise du dossier et un jugement. Mais Fourniret est mort entre-temps. Seule Monique Olivier a été jugée. Ce scandale a conduit à la création du pôle des crimes non élucidés, qui a déjà repris environ cent cinquante dossiers. Il en reste encore des milliers hors champ.

Le pôle a fait avancer beaucoup d'affaires, mais il reste un problème : le manque cruel d'enquêteurs de police judiciaire. Cette profession n'attire plus, les conditions de travail sont trop dures. Pourtant, résoudre les meurtres devrait être une priorité.

Vous voyez aussi une dimension de prévention dans ce travail ?

Oui. Il faut identifier très tôt les personnes dangereuses et les empêcher de nuire. Les tueurs en série ont souvent un sentiment de toute-puissance : « j'ai échappé à la police, je suis plus fort que tout le monde ». Si on ne brise pas ce cycle, ils recommencent. Aujourd'hui, la prison n'assure plus ce rôle de prévention ni de réinsertion. On entasse des gens sans travail social, on fabrique de futurs délinquants.

Et la starification des tueurs en série par les séries Netflix ou autres ?

C'est un problème. Les tueurs ne sont pas des génies. S'ils réussissent, c'est souvent par les échecs de l'enquête. La starification est dangereuse. Moi, je refuse d'y participer. Je parle toujours des victimes, de leur douleur, pas des tueurs. Mais les médias, eux, finissent par faire du criminel le personnage central, même des décennies après. Or les familles, elles, veulent retourner à leur vie, construire pour les vivants.

Les réseaux sociaux ont changé la donne ?

Un peu. Aujourd'hui, je participe davantage à des podcasts qu'aux réseaux. L'alerte enlèvement reste basée sur les médias traditionnels. Pour toucher les jeunes, il faudrait l'élargir aux réseaux sociaux.

Et rendre ce dispositif transfrontalier. On voudrait aussi un cadre pour lancer très vite des appels à témoins, même quand l'auteur n'est pas identifié.

Combien d'affaires avez-vous actuellement au pôle Cold Case¹ ?

Le cabinet suit avec une équipe animée par Marine Allali de quatre avocats et un ancien enquêteur, soixante-dix crimes non élucidés. Sur ces soixante-dix, vingt-cinq sont au pôle.

Et vous arrivez à dormir ?

Parfaitement. Sauf après le procès d'Estelle Mouzin. Là, j'étais très en colère : la justice avait mal travaillé et le procès a été scandaleux, sans respect pour la parole des victimes.

Quand Fourniret est mort, c'est une part de vérité qui est partie... Vous gardez malgré tout espoir ?

Toujours. Certaines affaires sont résolues des décennies après. Aujourd'hui, avec de nouveaux juges d'instruction et un parquet déterminé, il y a une vraie volonté. Je suis sûr qu'on résoudra encore beaucoup de dossiers. Moi, en tout cas, je continue à mettre toute mon énergie.

Si ça n'avait pas été le droit ?

La politique, sans doute. J'ai toujours voulu faire bouger la société. Mais je n'ai pas trouvé de parti correspondant à mes engagements. Finalement, le droit m'a permis, à ma manière, de faire bouger un petit bout de la société. ●

1. Le pôle consacré aux crimes sériels ou non élucidés, prévu par la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021, a été créé le 1^{er} mars 2022 à l'initiative du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti.

Le cœur de sa mission est d'examiner les affaires criminelles et disparitions non élucidées plus de 18 mois après les faits, et d'identifier les dossiers susceptibles de connaître des avancées (nouveaux éléments ou témoignages, pistes d'enquête non explorées, évolution des techniques scientifiques, etc.).